



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 décembre 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter madame Crête qui a célébré son centième anniversaire de naissance le 30 novembre dernier.

PROCÈS-VERBAL

- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022, à 19 h.
- 10.06** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2022.
1229255035

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.
1222484004

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

20.01 Accorder un contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 763,70 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611.

1227405014

20.02 Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc., pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section A dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 342 245,05 \$, taxes incluses (contrat : 1 032 496,20 \$ + Contingences 175 524,35 \$, incidences : 134 224,51 \$) - Appel d'offres public 719079 - Contrat A.P. 22-1891 (10 soumissionnaires).

1227151029

20.03 Autoriser une dépense totale de 221 326,88 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux tracteurs-chargeurs et une niveleuse avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 101 810,36 \$ et B. Frégeau et fils inc de 119 516,52 \$ - appel d'offres no 22-19651.

1229103002

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.04 Accorder une contribution financière de 120 \$ à la Société historique Cavellier de LaSalle pour la conférence : *La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933)*.

1227769006

20.05 Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest pour la réalisation du calendrier 2023.

1229309034

20.06 Accorder une contribution financière de 200 \$ au Club de patinage artistique LaSalle inc. pour le soutenir dans la réalisation d'une activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 7 au 13 novembre 2022.

1228157010

20.07 Autoriser une contribution de 4 500 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partenariat financier pour l'organisation de la Fête des voisins - Industries LaSalle.

1229255030

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

30.01 Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2023.

1225212024

30.02 Déposer, du 1er au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à divers endroits de l'arrondissement et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2022 à la patinoire Jacques-Lemaire.

1228317008

30.03 Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

1227817012

BUDGET - AUTORISATION DE DÉPENSE

30.04 Amender la résolution CA22 20 068 afin de majorer la compensation maximale associée à la gratuité des bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 de 132 000 \$ à 175 000 \$.

1227817013

NOMINATION / DÉSIGNATION D'ÉLUS

30.05 Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2023.

1222484006

30.06 Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2023.

1222484005

30.07 Approuver la nomination de trois nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle.

1224629008

30.08 Désignation de M. le conseiller Benoît Auger pour la durée du mandat 2021-2025.

1222484014

30.09 Désignation de M. le conseiller Michel Noël pour la durée du mandat 2021-2025.

1222484013

30.10 Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo pour la durée du mandat 2021-2025.

1222484011

30.11 Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps pour la durée du mandat 2021-2025.
1222484010

30.12 Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet pour la durée du mandat 2021-2025.
1222484008

30.13 Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour la durée du mandat 2021-2025.
1222484009

30.14 Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano pour la durée du mandat 2021-2025.
1222484012

30.15 Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme.
1222484007

REDDITION DE COMPTES

30.16 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2022.
1223035017

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION

40.01 Donner avis de motion du Règlement de tarification LAS-0154.

ADOPTION

40.02 Adopter le règlement LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique.
1229783005

40.03 Adopter le projet de règlement LAS-0145-1 amendant le règlement de démolition numéro LAS-0145 de manière à autoriser des formes de garanties monétaires additionnelles.
1229783004

40.04 Adopter le règlement 2099-LAS-11 amendant le règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeur et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables.
1229783003

40.05 Adopter le règlement 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides.
1229783002

DÉROGATION MINEURE

40.06 Accorder une dérogation mineure pour une habitation quadrifamiliale isolée située au 7978-7984, rue Thelma.
1229255032

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DURABLES

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant du bâtiment situé au 8825, rue Centrale (lot 1 234 300).
1229255033

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation bifamiliale sur le lot 6 506 978 de la 7^e Avenue.
1229255034

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1226456012

60 – Information

DÉPÔT DE DOCUMENTS

60.01 Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de septembre et octobre 2022.
1229255031

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1229255035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2022.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-22 18:19

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité CCU a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2022.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1222484004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement suivants en conformité avec les articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Mme Josée Troilo

Mme Daniela Romano

M. Benoit Auger

M. Michel Noel

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-28 14:19

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222484004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* , dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0479 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

DESCRIPTION

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :
Mme Josée Troilo
Mme Daniela Romano
M. Benoit Auger
M. Michel Noel

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-28



Dossier # : 1227405014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 763,70 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611

D'accorder le contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 763,70 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611; La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:43

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227405014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 763,70 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611

CONTENU**CONTEXTE**

Un service de sécurité est requis à l'accueil de la mairie d'arrondissement de 7 h à 23 h du lundi au samedi ainsi que sur demande les dimanches. Ces horaires sont sujets à changement selon les besoins opérationnels. Les services d'une firme externe sont retenus à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0452 - Exercer la 2e année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant de 118 713,99 \$ taxes incluses, pour la période du 4 janvier 2022 au 22 décembre 2022, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340

CA20 20 0366 - Exercer la 1re année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant de 118 713,99 \$, taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2021 au 23 décembre 2021, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340

CA18 20 0552 - Accorder un contrat à Neptune Security Services Inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 427,97 \$ taxes incluses, pour la période du 3 janvier 2019 au 23 décembre 2020 avec deux années d'option de renouvellement, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340

DESCRIPTION

Le contrat en vigueur vient à échéance le 31 décembre 2022. L'arrondissement est donc retourné en appel d'offres le 28 septembre 2022 pour maintenir l'offre de services. Le nouveau contrat est pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024. Il s'agit d'un contrat de deux ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune selon les mêmes modalités et sujet au décret sur les gardiens de sécurité.

L'ouverture a eu lieu le 18 octobre 2022. Il y a eu 14 preneurs et 9 soumissionnaires.

L'adjudicataire proposé a soumis un prix 10,09 % inférieur à l'estimé.

Le devis prévoit le maintien en poste du personnel actuel si le donneur d'ordre le souhaite.

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Centre investigation et sécurité Canada inc., afin de maintenir l'offre de services. Le contrat prévoyait une clause de maintien du personnel en place au choix du donneur d'ordre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera priorisée dans les budgets de 2023 et de 2024 de la direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs. Le coût maximal du contrat initial de deux ans est de 237 763,70 \$, sujet aux augmentations du décret des gardiens de sécurité. Cette somme sera entièrement financé par le budget de fonctionnement de la façon suivante :

- approximativement 118 488,64 \$ taxes incluses pour l'année 2023,
- approximativement 119 275,06 \$ taxes incluses pour l'année 2024.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, les services de gardiennage ne pourront pas être offerts à la mairie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de transition avec le nouveau fournisseur de services afin d'assurer l'entrée en fonction des nouveaux employés le cas échéant en janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1227151029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section A dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 342 245,05 \$, taxes incluses, (contrat : 1 032 496,20 \$ + Contingences 175 524,35 \$, incidences : 134 224,51 \$) - Appel d'offres public 719079- Contrat A.P. 22-1891 (10 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Lanco Aménagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I - Section A, dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 032 496,20 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 719079;
2. d'autoriser une dépense de 175 524,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
3. d'autoriser une dépense de 134 224,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-29 12:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1227151029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section A dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 342 245,05 \$, taxes incluses, (contrat : 1 032 496,20 \$ + Contingences 175 524,35 \$, incidences : 134 224,51 \$) - Appel d'offres public 719079- Contrat A.P. 22-1891 (10 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a offert de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures permettant la reconstruction de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section A) longeant l'avenue Champlain entre la limite de Verdun et la 2e avenue. L'arrondissement de LaSalle justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi : « Cet aménagement cyclable permettra de créer un confort et un sentiment de sécurité des cyclistes et des autres usagers de la piste. Si les travaux ne sont pas réalisés, les cyclistes utiliseront alors les rues non aménagées pour rejoindre le boulevard LaSalle. »

Une demande de financement a été introduite a travers le carrefour mobilité et le 18 décembre 2021 l'arrondissement a reçu une réponse positive (voir lettre jointe)

Dans ce contexte, et en Janvier 2022, l'arrondissement a fait appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que celui-ci prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section A). Dans le but d'accélérer la sécurisation des déplacements actifs, l'arrondissement offre au Service de l'urbanisme et de la mobilité la prise en charge des travaux associés aux réaménagements du réseau artériel et pistes cyclables retenus dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021.

Le projet A85_LAS21-0934 a reçu une acceptation pour un financement de l'ordre de 1 356 695 \$ net de ristourne (voir lettre en pièce jointe).

Dans ce contexte, selon l'article 85 émis de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle a pris en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section A dans le but de ne pas ralentir le processus d'appel d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau cyclable de l'arrondissement de LaSalle. (Voir décisions antérieurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA227151009 -2022-11-01 -D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux la coordination et la réalisation de travaux visant la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section A) - Appel d'offres public N° 719079, Contrat S.É. 22-1891.

CM22 0360 - 21 mars 2022 (1228935001) - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CA22 20 0011 - 17 janvier 2022 (1227151001) - D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section A) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021.

CG20 0711 - 1208862001 - 17 décembre 2020 - Adoption du Règlement RCG 20-043 autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

DESCRIPTION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section A dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 30 septembre 2022. Un délai de 41 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 novembre 2022. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Plusieurs addenda ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires et formulaire d'expérience du soumissionnaire

No 2, 3, 4, 5: modification aux clauses techniques, administratives, bordereau et réponses aux soumissionnaires ainsi que deux (2) reports de date d'ouverture.

Sommairement :

Le projet consiste à la reconstruire la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section A) longeant le Boulevard Champlain entre la limite de l'arrondissement Verdun (Avenue Gérald) et la 2e Avenue.

- Environ 580 m de voie cyclable protégée sont ajoutés au réseau type REV (Remplacement des 580m de piste multifonctionnelle existante dégradée par une piste cyclable et une piste piétonne en parallèle).

- L'ajout approximativement d'environ 109 arbrisseaux* est prévu *(le projet est sous une ligne d'Hydro-Québec).

- L'ajout approximativement d'environ 40 unités d'éclairage est prévu pour améliorer la sécurité des lieux. Les plans sont joints au dossier.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant devra tenir informé le SUM de

l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement.

JUSTIFICATION

Le bordereau et la lettre d'attribution de financement du SUM sont joints au dossier. Les coûts assumés par la SUM pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2023.

Dix-huit (18) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et dix (10) ont déposé une soumission, soit 55,56 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	LANCO AMÉNAGEMENT INC.	1 032 496,20 \$	1 032 496,20 \$
2	LES ENTREPRISES VENTEC INC.	1 074 378,56 \$	1 074 378,56 \$
3	LES EXCAVATIONS SUPER INC	1 418 963,56 \$	1 418 963,56 \$
4	EXCAVATIONS DARCHE INC.	1 566 556,22 \$	1 566 556,22 \$
5	CONSTRUCTION URBEX INC.	1 617 228,86 \$	1 617 228,86 \$
6	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	1 681 529,67 \$	1 681 529,67 \$
7	GESTION S. FORGET INC.	1 799 316,21 \$	1 799 316,21 \$
8	ROXBORO EXCAVATION INC.	1 877 000,00 \$	1 877 000,00 \$
9	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	2 207 104,94 \$	2 207 104,94 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 341 440,46 \$	1 341 440,46 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 616 154,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			56,53
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 174 608,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			113,76
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-200 862,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(16,29)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			41 882,36 \$

Écart entre la 2^e plus basse et la plus basse (%)

4,06

L'analyse des soumissions complète est jointe au présent dossier.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 16.29% inférieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, adopté en lien avec la Loi. Lanco Aménagement Inc., a renouvelé son autorisation de conclure un contrat public par l'AMP et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 04 février 2024. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Lanco Aménagement Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section A dans l'Arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences est de 160 277,13 \$, net de ristourne, correspondant approximativement à 17 % du coût des travaux.

Un montant total de 122 564,87\$, net de ristourne, sera ajouté aux dépenses des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section A dans l'Arrondissement de LaSalle. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal et d'autres en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers tel le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat Total	898 018,00 \$	44 900,90 \$	89 577,30 \$	1 032 496,20 \$	942 806,65 \$
Contingences (17%)	152 663,06 \$	7 633,15 \$	15 228,14 \$	175 524,35 \$	160 277,13 \$
Incidences (13%)	116 742,34 \$	5 837,12 \$	11 645,05 \$	134 224,51 \$	122 564,87 \$
Total	1 167 423,40 \$	58 371,17 \$	116 450,48 \$	1 342 245,05 \$	1 225 648,64 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre et la répartition des coûts est détaillée dans le tableau ci-dessus.

45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Réseaux	17 500,00 \$	875,00 \$	1 745,63 \$	20 120,63 \$	<u>18 372,82</u> \$
Voirie	323 806,00 \$	16 190,30 \$	32 299,65 \$	372 295,95 \$	<u>339 955,83</u> \$
Éclairage	247 687,00 \$	12 384,35 \$	24 706,78 \$	284 778,13 \$	<u>260 040,39</u> \$
Aménagement	309 025,00 \$	15 451,25 \$	30 825,24 \$	355 301,49 \$	<u>324 437,62</u> \$
Total =	898 018,00 \$	44 900,90 \$	89 577,30 \$	1 032 496,20 \$	<u>942 806,65</u> \$
Contingences 17%	152 663,06 \$	7 633,15 \$	15 228,14 \$	175 524,35 \$	<u>160 277,13</u> \$
Incidences 13%	116 742,34 \$	5 837,12 \$	11 645,05 \$	134 224,51 \$	<u>122 564,87</u> \$
Total	1 167 423,40 \$	58 371,17 \$	116 450,48 \$	1 342 245,05 \$	<u>1 225 648,64</u> \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le projet 45000 Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable , un montant maximal de 1 225 648,64 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-043 Développement Réseau cyclable CG 20 0711.

Le budget net requis au SUM pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2022-2031 et réparti comme suit pour chaque année en milliers de dollars.

Programme PDI	2022	2023	2024	Total
45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	-	1226	-	1226

MONTREAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :

- encourageant les déplacements actifs;
- en améliorant le verdissement avec la plantation de nombreux arbres et végétaux;
- en prévoyant des aménagements permettant une gestion naturelle des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

Le devis de l'appel d'offres 719079 prévoyait un délai de 120 jours pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme retenu. Ce délai se termine le 10 mars 2022

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu en décembre 2022 ou début de 2023 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles.

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2022-12-15 **Fin:** 2023-08-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sarrah ZOUAOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Maurice OVIEDO, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Louise TRAHAN, LaSalle
Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Mona NOVAC, 22 novembre 2022
Stéphane BLAIS, 22 novembre 2022
Louise TRAHAN, 17 novembre 2022
Maurice OVIEDO, 15 novembre 2022
Tommy BEAULÉ, 15 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1229103002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 221 326,88 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et une niveleuse avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 101 810,36 \$, B. Frégeau et fils inc de 119 516,52 \$ - appel d'offres no 22-19651.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense totale de 221 326,88 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux tracteurs-chargeurs et d'une niveleuse avec opérations, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, selon l'appel d'offre no 22-19651.

D'accorder les contrats suivants:

À Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 101 810,36 \$ taxes incluses.

À B.Frégeau et fils inc. de 119 516,52 \$ taxes incluses.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-30 17:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1229103002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 221 326,88 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et une niveleuse avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 101 810,36 \$, B. Frégeau et fils inc de 119 516,52 \$ - appel d'offres no 22-19651.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser des tracteurs-chargeurs et des niveleuses pour tasser la neige et participer à l'enlèvement de la neige. En vertu de la Loi 76, un appel d'offre a été publié le 21 octobre 2022 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 20 jours de calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 novembre 2022.

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres no 22-19651, nous avons reçu 2 soumissions qui sont toutes conformes.

Le besoin réel est de 20 auto niveleuses et 8 chargeurs articulés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0347- 30 août 2021 (1216598005) -Exercer l'année d'option (2021-2022) prévue à l'appel d'offres n° 20-18068 portant sur la location horaire de vingt (20) auto niveleuses avec opérateur et huit (8) chargeurs pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense maximale de 1 511 536.10 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés pour la saison 2021-2022 à : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., Excavation Pascal Beaulieu Inc., Niveleuse A.M.F Inc., Les Pavages J.M. Beaulieu Inc., Les Entreprises C.F. Vanier inc., Marina Matériaux et Équipements, Groupe TMD (9150-2732 Québec Inc.) , B. Frégeau & Fils Inc., 9037-4018 Québec Inc., Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec Inc.), M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. - appel d'offres no 20-18068.

CA20 20 0253 - 13 juillet 2020 (1206598004) - D'autoriser une dépense totale de 1 631 463,64 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) tracteurs chargeurs et de dix-huit (18) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 avec option de renouvellement pour la saison 2021-2022. Accorder un contrat (taxes incluses) à Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 226 069,60 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 363 551,53 \$, Niveleuse A.M.F Inc. de 121 951, 10 \$, Les Pavages J.M. Beaulieu Inc. de 125 011,74 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 130 899,04 \$, Marina

Matériaux et Équipements de 268 754,06 \$, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) de 79 045,31 \$, B. Fréreau & Fils Inc. de 170 737,88 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 47 427,19 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 47 427,19 \$, M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. de 50 589,00 \$ - appel d'offres no 20-18068. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

DESCRIPTION

Les présents contrats consistent à la location horaire de deux (2) tracteurs chargeurs et d'une niveleuse avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour une durée d'une saison hivernale, soit 2022-2023. Un nombre total de 275 heures par équipement est mis au bordereau dont 200 heures sont garanties. La répartition de ces heures est faite entre la période de novembre et décembre et de janvier à avril de chaque année selon une moyenne réalisée au cours des dernières années.

Lors des octrois des contrats en 2020, pour la location avec opérateur de niveleuses et chargeurs, le nombre d'équipements était de 20 niveleuses dont 3 avec ailes et 8 chargeurs. Le nombre des auto niveleuseuses et des chargeurs prend en considération l'historique des besoins dans les 3 dernières années. Un contrôle sera effectué de façon à contrôler le nombre d'heures par équipement en fonction du prix et des heures minimales à réaliser. Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour l'hiver prochain, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'Arrondissement de LaSalle n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie. De plus, le contrat est réparti selon les soumissions les plus basses conformes au cahier des charges.

JUSTIFICATION

De façon générale, l'écart entre les prix soumissionnés et le prix horaire estimé de la location des niveleuses avec opérateur est de 19,71 %, soit de 268,98 \$ à 322 \$. Pour les chargeurs, l'écart entre le prix horaire estimé et les prix horaires soumissionnés est de 5%, soit de 180,22 \$ à 189 \$. Cette augmentation est principalement due aux conditions du marché et à la faible quantité d'entreprise travaillant dans la neige.

Les coûts pour la saison hivernale 2022-2023 associée aux travaux de location des tracteurs chargeurs et des niveleuses avec opérateurs sont de 221 326,88 \$, taxes incluses, et seront entièrement financés par le budget d'opération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

192 500,00 \$ 202 100,94 \$ 221 326,88 \$

Le montant de la dernière estimation réalisée :

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

173 086,87 \$ 181 719,58 \$ 199 006,63 \$

Répartition estimée (Taxes Comprises) :

De novembre et décembre 2022 : 44 265,38 \$

De janvier à avril 2023 : 177 061,50 \$

Un bon de commande sera émis pour novembre et décembre 2022 et sera augmenté pour la période de janvier à avril 2023. Si le montant prévu pour les mois de novembre et décembre

2022 n'est pas utilisé complètement, le solde restant pourra être utilisé pour la période de janvier à avril 2023 et vis versa.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier planifié pourrait être révisé selon la levée du décret gouvernemental.
Pour chacune des saisons :

Début des travaux : 1^{er} novembre 2022
Fin des travaux : 30 avril 2023

Début: 2022-11-01 **Fin:** 2023-04-30

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 28 novembre 2022
Luce DOYON, 23 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nasser AWAD SHKEMY
c/d voirie & parcs en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-11-28



Dossier # : 1227769006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société historique Cavellier de LaSalle pour avoir présenté la conférence : La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933), dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société historique Cavellier de LaSalle pour 120 \$ pour avoir présenté la conférence : La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933) , dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-22 18:24

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227769006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société historique Cavalier de LaSalle pour avoir présenté la conférence : <i>La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933)</i> , dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis 1965, La Société historique Cavalier de LaSalle (SHCL) recueille, recherche, archive et promeut l'histoire laSalloise. Le 18 octobre dernier, la Société historique Cavalier de LaSalle a présenté la conférence, *La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933)*.

La Société historique Cavalier de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 120 \$ pour soutenir la présentation qui a eu lieu de la conférence *La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933)* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 6 - soutenir la présentation d`une conférence ainsi que le volet 7, le soutien aux événements artistiques

spéciaux de nature récurrente.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 6 - Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

La contribution financière accordée servira à payer la conférence qui a bénéficié directement à la population locale. Celle-ci a également eu un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité de l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 120 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu communautaire et culturel de l'arrondissement de LaSalle. Il contribue au développement des publics et au rayonnement de l'organisme et au patrimoine historique du territoire de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pendant la période de pandémie de la COVID-19, des mesures de protection du public et des employés seront mises en place en fonction des recommandations émises par la Direction régionale de santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1229309034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest pour la réalisation d'un calendrier 2023.

Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier 2023.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-23 17:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1229309034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest pour la réalisation d'un calendrier 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'un calendrier 2023 à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0485 (1219309008) - 13 décembre 2021 : D'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier 2022.

CA20 20 0461 (1208419020) - 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier 2021.

CA19 20 0555 (1198419011) - 9 décembre 2019 : D'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier.

DESCRIPTION

La contribution financière permettra à l'organisme de réaliser un calendrier 2023 qui sera distribué dans la communauté, incluant un message des élus préalablement approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 200 \$ est financée à même le budget du conseil

d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs, dév. social



Dossier # : 1228157010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 \$ au Club de patinage artistique LaSalle Inc pour le soutenir dans la réalisation d'une activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 7 au 13 novembre 2022

Accorder une contribution financière de 200 \$ au Club de patinage artistique LaSalle Inc pour le soutenir dans la réalisation d'une activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 7 au 13 novembre 2022

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1228157010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 \$ au Club de patinage artistique LaSalle Inc pour le soutenir dans la réalisation d'une activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 7 au 13 novembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Avec près de 60 % de ses résidents issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement de LaSalle a à coeur la valorisation de la diversité culturelle, l'inclusion des citoyennes et citoyens de toute origine et le vivre-ensemble. L'arrondissement a renouvelé pour les années 2022 à 2024 son plan d'action inclusion et diversité culturelle. La Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) est une des actions de ce plan d'action qui vise à promouvoir la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloises.

La Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) s'est tenue du 7 au 13 novembre 2022 dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0393 (1228157008) - 7 novembre 2022 - D'accorder les contributions financières suivantes totalisant un montant de 6 300 \$ à divers organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle de LaSalle qui se tiendra du 7 au 13 novembre 2022.

CA 20 20 0089 9 (1208419003) - 2 mars 2020 : D'accorder les contributions financières suivantes à divers organismes pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 16 au 21 mars 2020.

CA 19 20 0109 (1198157003) - 4 mars 2019 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.

CA18 20 0093 (1186818021) - 5 mars 2018 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) initiée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), l'arrondissement a soutenu la réalisation d'activités en collaboration avec des organismes laSallois. Les événements se sont déroulés du 7 au 13 novembre dans différents lieux de LaSalle. Afin de soutenir les organismes laSallois dans la réalisation des événements prévus au calendrier de la SHIC, l'arrondissement a accordé au C.A du 7 novembre 2022 des contributions financières à des organismes. C'est dans ce même but que l'arrondissement souhaite accorder une contribution financière de 200 \$ au Club de patinage artistique LaSalle Inc pour le soutenir dans la réalisation d'une activité d'initiation au patin qui a été offerte le dimanche 13 novembre dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle.

JUSTIFICATION

La Semaine de l'harmonie interculturelle s'inscrit dans l'orientation *Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise* du plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière provient du budget subvention aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, division développement social - plan d'action inclusion et diversité culturelle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2022-11-21



Dossier # : 1229255030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution de 4 500 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partenariat financier pour l'organisation de la Fête des voisins - Industries LaSalle.

D'autoriser une contribution de 4 500 \$ à PME MTL - Grand Sud Ouest dans le cadre du partenariat financier pour l'organisation de la Fête des voisins - Industries LaSalle.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-30 17:18

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution de 4 500 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du partenariat financier pour l'organisation de la Fête des voisins - Industries LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

PME-MTL Grand Sud-Ouest est un organisme qui vient en aide aux entreprises de différentes façons; accompagnement, financement, expertises, placement en emploi...

Dans un contexte économique difficile avec un haut taux d'inflation, une rencontre amicale entre les intervenants des industries laSalloises pour leur permettre d'échanger sur leurs enjeux de façon informelle, PME-MTL Grand Sud-Ouest a organisé une « Fête des voisins – Industries LaSalle » le 15 septembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

PME-MTL Grand Sud-Ouest a soumis une demande de partenariat financier à l'arrondissement de LaSalle pour les aider à organiser la « Fête des voisins – Industries LaSalle », événement organisé pour l'ensemble des entreprises industrielles de LaSalle.

JUSTIFICATION

Une aide financière de 4 500 \$ pour cet événement rassembleur des industries laSalloises contribuerait à démontrer l'intérêt de l'arrondissement au bien-être des industries sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 4 500 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-10-27



Dossier # : 1225212024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2023

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement de laSalle aux dates suivantes pour l'année 2023 :

16 janvier
6 février
6 mars
3 avril
1er mai
5 juin
4 juillet
7 août
5 septembre
10 octobre
6 novembre
4 décembre

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:38

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1225212024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2023

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public. Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.

En vertu de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0498 calendrier 2022
CA20 20 0464 calendrier 2021
CA19 20 0460 calendrier 2020

DESCRIPTION

Il est proposé de fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement de laSalle aux dates suivantes pour l'année 2023 :

16 janvier
6 février
6 mars
3 avril
1er mai
5 juin
4 juillet
7 août
5 septembre
10 octobre
6 novembre
4 décembre

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les dates du conseil seront publiés par avis public sur le site Web de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1228317008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à l'emplacement temporaire de la bibliothèque L'Octogone à la Place Newman, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). Autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2022 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er décembre 2022 au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à l'emplacement temporaire de la bibliothèque L'Octogone à la Place Newman, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL).
D'autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2022 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël.

De suspendre l'application du règlement 1878 en ce qui concerne la collecte de denrées alimentaires non périssables aux dates et endroits précités.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:39

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228317008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à l'emplacement temporaire de la bibliothèque L'Octogone à la Place Newman, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). Autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2022 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite collecter, du 1er décembre 2022 au 20 décembre 2022, des denrées alimentaires non périssables dans cinq édifices municipaux de l'arrondissement : mairie d'arrondissement de LaSalle, emplacement temporaire de la bibliothèque L'Octogone à la Place Newman, aréna Jacques-Lemaire, Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). De plus, elle souhaite collecter des denrées alimentaires non périssables dans le cadre du patinage de Noël qui se tiendra le 24 décembre 2022 à l'aréna Jacques-Lemaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0510 (1198426003) - 4 novembre 2019 : D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du Centre du Vieux Moulin. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2019 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

CA18 20 0503 (1187551020) adoptée le 5 novembre 2018 : D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables dans l'arrondissement et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2018 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

CA17 20 0622 (1176818105) adoptée le 23 novembre 2017 : D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 1^{er} décembre 2017 au 5

janvier 2018, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil à la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe aquatique Michel-Leduc et du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2017 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

DESCRIPTION

Puisque la sollicitation, pour fins charitables ou non, est interdite dans les édifices municipaux de l'arrondissement, le conseil d'arrondissement doit accepter de suspendre l'application du règlement 1878 afin d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables dans les cinq édifices municipaux précités. Dans les dernières années, les denrées non périssables étaient récoltées pour la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle). Toutefois, la conférence LaSalle a fermé ses portes au mois de juillet 2021. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite poursuivre la collecte de denrées au sein de ses installations et les remettre à des organismes laSallois œuvrant en sécurité alimentaire et qui distribuent des paniers de Noël aux citoyens de LaSalle en situation de vulnérabilité. Les responsables des organismes seront responsables de ramasser de façon régulière les denrées.

Les organismes qui recevront des denrées alimentaires sont : la Société H.O.P.E., le Carrefour alimentaire et Bienvenue à l'immigrant.

JUSTIFICATION

Le nombre de laSallois en situation de vulnérabilité est croissant et l'arrondissement souhaite faire sa part pour permettre aux citoyens de l'arrondissement de pouvoir contribuer à la cause.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La campagne de collecte de denrées alimentaires non périssables sera diffusée sur les quatre panneaux d'affichage numérique, les réseaux sociaux et le site Internet de l'arrondissement. De plus, un courriel d'information sera envoyé aux employés de l'arrondissement et aux organismes de LaSalle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roch LANGELIER, LaSalle
Valerie MEDZALABANLETH, LaSalle

Lecture :

Valerie MEDZALABANLETH, 21 novembre 2022
Roch LANGELIER, 21 novembre 2022
Karine MATHIEU, 17 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume GENEST TURCOT
Assistant intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1227817012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesses de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps.

Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesses de la communauté LaSalloises et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:32

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227817012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps.

CONTENU

CONTEXTE

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu en tant qu'associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.
 Les Anciens de LaSalle sollicitent un soutien technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Classique hivernale des Anciens de LaSalle à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward le samedi 4 février 2023.

Après deux ans d'absence en raison de la pandémie, cette année marquera la 9^e édition du tournoi de hockey et l'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 18 20 0016 (1186818001) - 14 janvier 2019 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 3 février 2018 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion.

CA18 20 0016 (1186818001) - 15 janvier 2018 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 3 février 2018 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion.

CA16 20 0703 (1166818104) - 5 décembre 2016 : D'autoriser Les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2017 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes de la région. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

DESCRIPTION

Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesse de la communauté

laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps. Les organismes jeunesse laSallois recevant un don sont :

- Le hockey mineur de LaSalle;
- **Les Olympiques spéciaux;**
- La Maison des jeunes de LaSalle;
- Le football mineur de LaSalle;
- Le soccer mineur de LaSalle;
- Le Club jeune aire;
- Le Club CALAC;
- L'Association de la piscine Riverside.

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille environ 20 équipes qui proviennent des ligues adultes et du hockey mineur de LaSalle.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement et le régisseur responsable des arénas et des bâtiments pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward les 4 et 5 février 2023;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des gardiens de parc.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours accordé à l'organisme le droit de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures. Aucune perception de frais d'entrée durant cet événement.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, animation, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'Arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 5 000 \$. Les revenus sont évalués à 9 000 \$, provenant principalement des frais d'inscription.

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'Arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention sous forme de gratuités de 2 200 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col bleu, le prêt des équipements, de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, il n'y a pas de mesures sanitaires à respecter en lien avec la COVID. Si jamais des mesures sanitaires sont mis en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé Publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 23 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs, dév. social



Dossier # : 1227817013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 20 068 afin de majorer la compensation maximale associée à la gratuité des bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 de 132 000 \$ à 175 000 \$

D'amender la résolution CA22 20 068 afin de majorer la compensation maximale associée à la gratuité des bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 de 132 000 \$ à 175 000 \$.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-28 14:20

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227817013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 20 068 afin de majorer la compensation maximale associée à la gratuité des bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour la période de 1er janvier au 31 décembre 2022 de 132 000 \$ à 175 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a eu à cœur d'instaurer une mesure de gratuité à l'ensemble de sa population pour les bains libres pendant la pandémie. Cette mesure avait pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et de briser l'isolement social par la pratique d'une activité sportive.

Par conséquent, tous les détenteurs de la carte Accès-services LaSalle, ainsi que tous les Montréalais avec une preuve de résidence pouvaient profiter des bains libres gratuitement à l'Aquadôme du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Le 7 mars 2022, le conseil d'arrondissement a autorisé une dépense maximale de 132 000 \$ incluant toutes les taxes applicables afin de compenser le groupe SOMDEM in. pour la gratuité des bains libres pour l'année 2022.

Toutefois, il a été démontré que l'estimation de la dépense annuelle pour le remboursement des bains libres pour l'année 2022 s'élèverait à 175 000 \$ plutôt que 132 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0068 (1227551004) - 7 mars 2022 Autoriser la signature de l'Addenda 3 du Contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et Sodem inc., afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) aux résidents de la Ville de Montréal détenteurs d'une carte Accès-services LaSalle ou sur présentation d'une preuve de résidence pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Autoriser une dépense additionnelle maximale de 132 000 \$ à cet effet, incluant toutes les taxes applicables.

CA20 20 0450 (1207551023) - 7 décembre 2020 : Approuver l'addenda 1 du contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et Sodem inc., afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) à tous les utilisateurs, pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2020, et l'accès gratuit aux bains libres pour les détenteurs de la carte Accès-services LaSalle pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Autoriser une dépense additionnelle maximale de 300 000 \$ à cet effet, incluant toutes les taxes applicables.

DESCRIPTION

La Division des sports et des loisirs recommande d'autoriser une dépense supplémentaire jusqu'à concurrence de 43 000 \$ pour refléter les dépenses réelles associées à la gratuité des bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour l'année 2022.

JUSTIFICATION

Assouplissement des mesures sanitaires (mars 2022)

- Le bain libre, une option très populaire, la seule activité autorisée aux citoyens outre que le patinage, les gens se sont donc alignés rapidement vers cette activité du fait qu'ils voulaient demeurer actifs.

Augmentation de la plage horaire de bains libres (mars 2022)

- Augmentation de l'achalandage.

La semaine de relâche (mars 2022)

- En raison du congé, il y avait plus de plages horaires de bains libres et plus de personnes pour en profiter;
- Toutes les autres activités ont été annulées mis à part le bain libre, donc les citoyens se sont présentés en masse à cette activité.

Augmentation de la capacité d' accueil (Fin mars,début avril)

- Dans un retour progressif, le système de réservation est toujours en place pour garder un certain contrôle;
- Le système de réservation freinait les gens, car plus d'étapes pour accéder au service.

Retrait du système de réservation et de la limite de capacité (Fin mai 2022)

- Pas de réservation ni de limite de capacité donc augmentation de la fréquentation.

Retour à une programmation plus régulière (Fin juin)

- Beaucoup d'affichage promotionnel dans toutes les piscines pour inciter les citoyens à se procurer la carte pour avoir la gratuité du bain libre intérieur et extérieur et continuer à accéder au service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau d'analyse						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	Précisions

Fréquentations	31 386	28 044	14 752	43 728	46 061	
Revenus	271 945 \$	243 512 \$	75 643 \$	122 895 \$	137 426 ,85\$	*janvier à octobre 2022
Coûts Estimations LaSalle				100 000 \$	132 000 \$	

- Les pertes de revenus pour Sodem inc. occasionnées en raison de l'offre des plages de bain libre gratuites aux résidents de la Ville de Montréal ou détenteurs d'une carte Accès-services LaSalle pour l'année 2022 engendreront des coûts additionnels estimés à 132 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'arrondissement de LaSalle. En raison de l'impact des mesures sanitaires sur la fréquentation de l'Aquadôme, l'estimation des dépenses est d'environ 11 000 \$ par mois, taxes incluses.
- L'arrondissement devra verser un montant supplémentaire de 43 000 \$ pour compenser les dépenses excédentaires.
- Sodem inc. devra fournir des rapports mensuels détaillés précisant la date, le type d'usager et le coût d'admission qui aurait été facturé conformément aux exigences déjà prévues au contrat.
- Cette dépense est imputable au budget de fonctionnement 2022 de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture , sports, loisirs, dév. social



Dossier # : 1222484006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2023

De nommer les maires(esses) suppléants(es) et maires(esses) suppléants(es) substitués pour l'année 2023, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Mairesse suppléante - madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:41

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222484006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné pour agir à la place du maire en son absence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0490 - Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour les mois de janvier à avril 2022.

CA22 20 0163 - Nommer monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps à titre de maire suppléant pour les mois de mai à août 2022 et monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger pour les mois de septembre à décembre 2022.

DESCRIPTION

Nommer les mairesses et les maires suppléants et suppléants substitués pour l'année 2023, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Mairesse suppléante - madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1222484005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2023

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à décembre 2023 comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël et monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano et madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:40

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1222484005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2023

CONTENU**CONTEXTE**

Des membres du conseil d'arrondissement sont désignés annuellement pour participer aux rencontres du comité préparatoire des séances du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0488 - Nommer madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier, février, mars et avril 2022.

CA22 20 0164 - Nommer monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël pour les mois de mai, juin, juillet et août et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo et monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2022.

DESCRIPTION

Nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour l'année 023 comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël et monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano et madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1224629008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de 3 nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle.

D'approuver la nomination de 3 nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle :
Paul Ye
Yue Qian Zhang
Audrey Kouadio

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-22 18:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1224629008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de 3 nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a créé un Conseil jeunesse afin d'offrir un lieu de consultation et de participation aux jeunes de l'arrondissement et de leur permettre de partager leurs préoccupations. Le Conseil jeunesse a été créé en novembre 2019 et huit (8) jeunes se sont manifestés pour contribuer à sa fondation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0354 (1224629003) - Approuver la nomination de nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle

CA19 20 0486 (1194629030) : Approuver la nomination des huit membres du premier Conseil jeunesse de LaSalle et la durée de leurs mandats

DESCRIPTION

Pour devenir membre, les jeunes doivent :

- être âgés entre 14 et 25 ans,
- être résidents de l'arrondissement de LaSalle,
- manifester de l'intérêt à la vie communautaire et politique de l'arrondissement.

La Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement assure le suivi administratif du Conseil jeunesse de LaSalle et offre le soutien et l'encadrement nécessaire aux jeunes.

Le Conseil jeunesse est composé depuis 2019 des membres suivants :

- Kethia Jordannas Brigitte Ihezagire
- Ashley Cassandra Nsouke Batjan
- David Diaco
- Daniel Ciocca
- Michael Lecchino
- Vanda Lecchino
- Kayla Zavaglia

- Manisha Kumar

Une campagne de recrutement s'est déroulée de mai à août 2022. Les candidats suivants ont été nommés au Conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2022 :

- Mehreen Tarique
- Brad Legoute
- Anthony Bohonos
- Gursween Padda
- Gifty Ané

D'autres jeunes ont manifesté leur intérêt à participer au Conseil jeunesse de LaSalle

Le comité recommande donc la nomination de :

- Paul Ye
- Yue Qian Zhang
- Audrey Kouadio

JUSTIFICATION

Le mandat du Conseil jeunesse de LaSalle est de représenter la voix des jeunes de LaSalle et d'émettre des avis et des recommandations au conseil d'arrondissement dans le but de guider les élus dans leur prise de décision. Ainsi, le Conseil jeunesse de LaSalle promeut le pouvoir collectif et individuel des jeunes afin qu'ils soient reconnus et respectés en tant que résidents à part entière.

Le Conseil jeunesse de LaSalle se préoccupe des particularités économiques, démographiques, géographiques et sociales de l'arrondissement de LaSalle et s'inspire, en particulier, des valeurs qui reflètent la fonction publique de LaSalle dont :

- (1) l'écoute des citoyens;
- (2) la bonne gouvernance;
- (3) le bien commun;
- (4) le courage;
- (5) la diversité;
- (6) l'entraide;
- (7) l'engagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 avec des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de nouveaux membres du Conseil Jeunesse permet d'augmenter la représentation de la jeunesse de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2022-11-22



Dossier # : 1222484014

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Désignation de M. le conseiller Benoît Auger pour la durée du mandat 2021-2025

De désigner monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger soit à titre de responsable des dossier ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du dossier développement social et communautaire
Membre du comité de circulation
Membre du comité de pilotage du budget participatif

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:48

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1222484014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de M. le conseiller Benoît Auger pour la durée du mandat 2021-2025

CONTENU**CONTEXTE**

La mairesse d'arrondissement assigne chaque conseiller du conseil à certains dossiers ou comités pour la durée du mandat en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0497 - Désignation de M. le conseiller Benoit Auger pour l'année 2022

DESCRIPTION

Il est proposé de désigner monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger soit à titre de responsable des dossier ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du dossier développement social et communautaire

Membre du comité de circulation

Membre du comité de pilotage du budget participatif

JUSTIFICATION

La désignation des conseillers sur divers comités et leur assignation de différents dossiers leur permet de jouer un rôle participatif au sein du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-24



Dossier # : 1222484013

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Désignation de M. le conseiller Michel Noël pour la durée du mandat 2021-2025

De désigner monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du dossier sports et loisirs

Membre du comité événementiel

Membre du comité de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

Membre du comité de pilotage du budget participatif

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:47

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1222484013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de M. le conseiller Michel Noël pour la durée du mandat 2021-2025

CONTENU**CONTEXTE**

La mairesse d'arrondissement assigne chaque conseiller du conseil à certains dossiers ou comités pour la durée du mandat en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0496 - Désignation de M. le conseiller Michel Noël pour l'année 2022

DESCRIPTION

Il est proposé de désigner monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du dossier sports et loisirs

Membre du comité événementiel

Membre du comité de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

Membre du comité de pilotage du budget participatif

JUSTIFICATION

La désignation des conseillers sur divers comités et leur assignation de différents dossiers leur permet de jouer un rôle participatif au sein du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1222484011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo pour la durée du mandat 2021-2025

De désigner madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo à titre de responsable du dossier suivant pour la durée du mandat 2021-2025 :
Responsable du développement durable

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-11-25 16:45

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1222484011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo pour la durée du mandat 2021-2025

CONTENU**CONTEXTE**

La mairesse d'arrondissement assigne chaque conseiller du conseil à certains dossiers ou comités pour la durée du mandat en cours

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0494 - Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo pour l'année 2022

DESCRIPTION

Il est proposé de désigner madame la conseillère Josée Troilo à titre de responsable du dossier suivant pour la durée du mandat 2021-2025 :
Responsable du développement durable

JUSTIFICATION

La désignation des conseillers sur divers comités et leur assignation de différents dossiers leur permet de jouer un rôle participatif au sein du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1222484010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps pour la durée du mandat 2021-2025

De désigner monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps à titre de responsable des dossiers suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :
Responsable du développement économique
Responsable des Transports et de la Mobilité
Responsable de PME-Montréal Grand Sud-Ouest

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:44

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222484010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps pour la durée du mandat 2021-2025

CONTENU**CONTEXTE**

La mairesse d'arrondissement assigne chaque conseiller du conseil à certains dossiers ou comités pour la durée du mandat en cours

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0493 - Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps pour l'année 2022

DESCRIPTION

Il est proposé de désigner monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps à titre de responsable des dossiers suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :
Responsable du développement économique
Responsable des Transports et de la Mobilité
Responsable de PME-Montréal Grand Sud-Ouest

JUSTIFICATION

La désignation des conseillers sur divers comités et leur assignation de différents dossiers leur permet de jouer un rôle participatif au sein du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1222484008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet pour la durée du mandat 2021-2025

De désigner madame la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de responsable du comité suivant pour la durée du mandat 2021-2025 :
Présidente de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:42

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222484008

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet pour la durée du mandat 2021-2025

CONTENU**CONTEXTE**

La mairesse d'arrondissement est assignée à certains dossiers ou comités pour la durée du mandat en cours

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0491 - Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet pour l'année 2022

DESCRIPTION

Il est proposé de désigner Mme la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de membre du comité suivant pour la durée du mandat 2021-2025 :

Présidente de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

JUSTIFICATION

La désignation des élus sur divers comités et leur assignation de différents dossiers leur permet de jouer un rôle participatif au sein du conseil d'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1222484009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour la durée du mandat 2021-2025

De désigner madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :
Responsable du développement culturel
Présidente du comité de circulation

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1222484009****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour la durée du mandat 2021-2025

CONTENU**CONTEXTE**

La mairesse d'arrondissement assigne chaque conseiller du conseil à certains dossiers ou comités pour la durée du mandats en cours

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0492 - Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini pour l'année 2022

DESCRIPTION

Il est proposé de désigner madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du développement culturel
Présidente du comité de circulation

JUSTIFICATION

La désignation des conseillers sur divers comités et leur assignation de différents dossiers leur permet de jouer un rôle participatif au sein du conseil d'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1222484012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano pour la durée du mandat 2021-2025

De désigner madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano soit à titre de responsable ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :
Responsable du dossier diversité culturelle
Responsable du dossier accessibilité universelle
Membre du comité événementiel

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222484012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano pour la durée du mandat 2021-2025

CONTENU**CONTEXTE**

La mairesse d'arrondissement assigne chaque conseiller du conseil à certains dossiers ou comités pour la durée du mandat en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0495 - Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano pour l'année 2022

DESCRIPTION

Il est proposé de désigner madame la conseillère Daniela Romano soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

- Responsable du dossier diversité culturelle
- Responsable du dossier accessibilité universelle
- Membre du comité événementiel

JUSTIFICATION

La désignation des conseillers sur divers comités et leur assignation de différents dossiers leur permet de jouer un rôle participatif au sein du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1222484007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme

De désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 2.4 du règlement numéro LAS-0002-5 :

Membres du conseil pour un mandat de 1 an :

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger, à titre de président

Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Membres résidents(es) pour un mandat de 2 ans :

David Nadeau

Alexandra Papantonopoulos-Dumasa

Frédéric Lavoie

Michelle Delisle-Boutin

Kednel François

Michal Pawelczak

Charlotte Boulanger, à titre de membre suppléant

ainsi que les personnes-ressources de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

Monsieur Pascal Lavoie

Monsieur Antoine Cantin-Ratelle

Monsieur Youssef Lamrhari

Madame Mireille Girard

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-25 16:36

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1222484007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2.2 a) du règlement numéro LAS-0002-5, le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

Six (6) personnes choisies parmi les résidents(es) de l'arrondissement, dont trois (3) membres minimum doivent avoir une expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du génie (construction ou autre spécialité reliée au bâtiment), de l'architecture, de l'architecture du paysage ou du patrimoine, et une (1) personne agissant à titre suppléant.

En vertu de l'article 3 de ce même règlement, la durée du mandat pour les membres résidents(es) est de deux (2) ans et celle des membres du conseil d'arrondissement est d'un (1) an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0493 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022

CA21 20 0097 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021

CA20 20 0018 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020

DESCRIPTION

Le Comité consultatif d'urbanisme est un comité exigé en vertu de la loi. Il est donc impératif de mandater les membres suivants dans le respect de l'article 2.4 du règlement LAS-0002-5 afin d'assurer la continuité des activités essentielles de l'arrondissement :

Membres du conseil pour un mandat d'un (1) an :

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger, à titre de président

Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Membres résidents(es) pour un mandat de deux (2) ans :

David Nadeau

Alexandra Papantonopoulos-Dumasa

Frédéric Lavoie

Michelle Delisle-Boutin

Kednel François
Michal Pawelczak
Charlotte Boulanger, à titre de membre suppléant

ainsi que les personnes-ressources de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

Monsieur Pascal Lavoie
Monsieur Antoine Cantin-Ratelle
Monsieur Youssef Lamrhari
Madame Mireille Girard

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-11-25



Dossier # : 1223035017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-23 17:49

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1223035017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0401 le 7 novembre 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2022

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-11-23



Dossier # : 1229783005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783005

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adopter le règlement LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) cherche constamment à simplifier et clarifier ses outils de travail. Dans un souci de favoriser les bonnes pratiques en matière de construction et afin d'éviter la détérioration des revêtements de brique et de protéger l'intégrité des murs de bâtiment, il est proposé de modifier certaines dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 concernant la peinture de la brique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 est modifié afin de :

1. Clarifier les travaux de peinture qui ne sont pas assujettis au règlement relatif aux PIIAD LAS-0146.
2. Spécifier que tout projet réalisé en vertu du règlement visant à régir et encadrer l'art mural LAS-0134 n'est pas assujetti à l'approbation en vertu du PIIAD LAS-0146.
3. Spécifier que la peinture de la brique déjà peinte lorsque la couleur de la nouvelle peinture n'est pas la même que celle existante doit être approuvée en vertu du PIIAD LAS-0146.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. le projet de règlement favorise la simplification de l'interprétation et de l'application des normes concernant la peinture de la brique;

2. le projet de règlement permet d'encadrer l'apparence et l'architecture des bâtiments en contrôlant la peinture de la brique;
3. le projet de règlement contribue à la conservation de l'intégrité et de la qualité des murs des bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et consultation publique comme prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 7 novembre 2022 : Avis de motion et adoption du projet de règlement;
2. Novembre 2022 : Assemblée de consultation publique;
3. 5 décembre 2022 : Adoption du règlement;
4. Décembre 2022 : Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de règlement est conforme aux prescriptions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-10-31



Dossier # : 1229783004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement LAS-0145-1 amendant le règlement de démolition numéro LAS-0145 de manière à autoriser des formes de garanties monétaires additionnelles

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0145-1 amendant le règlement de démolition numéro LAS-0145 de manière à autoriser des formes de garanties monétaires additionnelles a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0145-1 amendant le règlement de démolition numéro LAS-0145 de manière à autoriser des formes de garanties monétaires additionnelles.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement LAS-0145-1 amendant le règlement de démolition numéro LAS-0145 de manière à autoriser des formes de garanties monétaires additionnelles

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement LAS-0145-1 amendant le règlement de démolition numéro LAS-0145 de manière à autoriser des formes de garanties monétaires additionnelles

CONTENU**CONTEXTE**

En fonction du Règlement de démolition LAS-0145, lorsqu'une demande de démolition fait l'objet d'une approbation d'un programme de réutilisation du sol, une somme équivalente à la valeur du bâtiment inscrite au rôle d'évaluation ou à 15 % de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière du bâtiment à démolir est exigée à titre de garantie monétaire. Présentement, les seules formes de garanties autorisées sont les suivantes :

1. une lettre de garantie monétaire irrévocable;
2. une garantie émise d'un assureur autorisé.

Dans l'optique d'offrir plus de flexibilité aux requérants qui ont de la difficulté à satisfaire à ces deux formes de garanties, il est proposé de modifier le Règlement de démolition LAS-0145 afin d'ajouter deux nouvelles formes de garanties autorisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Règlement de démolition LAS-0145 est modifié afin d'ajouter les deux formes de garanties monétaires suivantes :

1. Une traite bancaire libellé au nom de Ville de Montréal;
2. Un chèque certifié libellé au nom de Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet règlement pour les motifs suivants :

1. le projet de règlement simplifie l'application du règlement de démolition;
2. le projet de règlement offre plus de flexibilité aux requérants quant aux formes de garanties monétaires acceptées tout en assurant les mêmes garanties pour la

réalisation des projets de remplacement en cas de démolition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et consultation publique tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 7 novembre 2022 : Avis de motion et adoption du projet de règlement;
2. Novembre 2022 : Assemblée de consultation publique;
3. 5 décembre 2022: Adoption du règlement;
4. Décembre 2022: Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de règlement est conforme aux prescriptions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-10-31



Dossier # : 1229783003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2099-LAS-11 amendant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro 2099-LAS-11 amendant le règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

D'adopter le règlement portant le numéro 2099-LAS-11 amendant le règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2099-LAS-11 amendant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeoir et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2099-LAS-11 amendant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeur et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ c. S-3.1.02, r. 1) exige l'obtention d'une autorisation des municipalités pour l'installation d'un plongeur de piscine. Ainsi, en lien avec la modification des dispositions du règlement de zonage 2098 concernant les piscines et les spas, et pour favoriser des installations sécuritaires et assurer la concordance avec le règlement provincial, il est proposé de modifier les dispositions du règlement de construction 2099 concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation préalablement à l'installation d'un plongeur de piscine et de clarifier les conditions d'émission d'un certificat d'autorisation pour installer une piscine démontable.

Il est également proposé de modifier les dispositions du Règlement de construction 2099 concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation préalablement à la peinture de la brique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'article 3.1.2 du Règlement de construction numéro 2099 de l'arrondissement de LaSalle est modifié pour :

1. exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour installer un plongeur pour piscine;
2. exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour peindre de la brique qui n'a jamais été peinte, ou de peindre de la brique déjà peinte lorsque la couleur n'est pas la même que celle existante;
3. spécifier que la réinstallation d'une piscine démontable au même endroit et dans les mêmes conditions ne requiert pas l'obtention d'un certificat d'autorisation.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. le projet de règlement assure la conformité du règlement de zonage aux nouvelles dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, (RLRQ c. S-3.1.02, r. 1);
2. le projet de règlement favorise la simplification de l'interprétation et de l'application des normes concernant les piscines et les spas;
3. le projet de règlement permet d'encadrer l'installation des plongeoirs et par le fait même favoriser la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et consultation publique tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 7 novembre 2022 : Avis de motion et adoption du projet de règlement;
2. Novembre 2022 : Assemblée de consultation publique;
3. 5 décembre 2022 : Adoption du projet de règlement;
4. Décembre 2022 : Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de règlement est conforme aux prescriptions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-10-31



Dossier # : 1229783002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides.

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783002

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adopter le règlement 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1229783002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides

CONTENU

CONTEXTE

À la suite à l'entrée en vigueur du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, (RLRQ c. S-3.1.02, r. 1), l'arrondissement de LaSalle souhaite modifier certaines dispositions du Règlement de zonage 2098 concernant les piscines et les spas. De plus, dans l'objectif de rendre ses règlements plus conviviaux pour les citoyens, il est proposé de modifier certaines dispositions du règlement de zonage concernant :

- la hauteur des haies en cours arrières et latérales;
- la peinture de la brique;
- les escaliers, garde-corps et fenêtres dans village des rapides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié aux fins suivantes :

- 1) Assurer la concordance avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, (RLRQ c. S-3.1.02, r. 1) et abroger les dispositions du Règlement de zonage 2098 qui sont déjà contenues dans le règlement provincial, notamment les normes concernant les enceintes et le contrôle d'accès des piscines;
- 2) Augmenter à 2.40 mètres la hauteur maximale d'une haie autorisée en cour arrière et latérale au lieu de 1,83 mètre actuellement. Cette nouvelle hauteur répond en même temps aux enjeux de sécurité et d'intimité des citoyens de l'arrondissement et est compatible avec les normes de la majorité des autres arrondissements;
- 3) Prohiber la peinture de la brique qui n'a jamais été peinte, à l'exception d'un projet autorisé en vertu du règlement sur l'art mural LAS-0134;
- 4) Exiger l'obligation de se conformer à la cédule « M » du Règlement de zonage 2098 qui indique, en fonction du type de bâtiment apparenté à la typologie architecturale du Village des Rapides, les caractéristiques architecturales à respecter dans le cas de

l'installation, la reconstruction, la restauration, la transformation ou la réparation de tout escalier, garde-corps ou fenêtre situé sur une façade donnant sur une rue pour les travaux dans les zones C01-07, P01-08, H01-10, C01-12, P01-15, H01-16, H01-17, H01-18, H02-02, C02-03, C02-05, P02-06, C02-07, P02-08, H02-09, C02-11, H02-14, P02-17, P02-18, C02-22, H02-24 ET H02-25.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. il assure la conformité du règlement de zonage aux nouvelles dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, (RLRQ c. S-3.1.02, r. 1);
2. il favorise la simplification de l'interprétation et de l'application des normes concernant les piscines et les spas;
3. il permet d'encadrer l'apparence et l'architecture des bâtiments en contrôlant la peinture de la brique;
4. il répond aux demandes de citoyens concernant l'intimité des cours arrières et latérales;
5. il favorise la conservation des composantes architecturales d'origines dans le secteur Village des rapides et assure un traitement équitable des demandes de transformation dans ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et consultation publique tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 7 novembre 2022 : Avis de motion et adoption du projet de règlement;
2. Novembre 2022 : Assemblée de consultation publique;
3. 5 décembre 2022: Adoption du règlement;
4. Décembre 2022: Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de règlement est conforme aux prescriptions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-10-31



Dossier # : 1229255032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour une habitation quadrifamiliale isolée située au 7978-7984, rue Thelma (lot 1 077 959) afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 3,06 mètres dans la marge avant (16e Avenue), alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise; un empiètement du bâtiment principal de 0,14 mètre dans la marge latérale gauche, alors qu'une marge latérale minimale de 2,5 mètres est requise et; un empiètement du bâtiment principal de 2,64 mètres dans la somme des marges latérales minimales, alors qu'une somme des marges latérales minimales de 5 mètres est requise en vertu des articles 3.5.7.3 et 5.2.1 du Règlement de zonage 2098 et de la grille des usages et normes H03-05.

D'accorder une dérogation mineure pour une habitation quadrifamiliale isolée située au 7978-7984, rue Thelma (lot 1 077 959) afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 3,06 mètres dans la marge avant (16e Avenue), alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise; un empiètement du bâtiment principal de 0,14 mètre dans la marge latérale gauche, alors qu'une marge latérale minimale de 2,5 mètres est requise et; un empiètement du bâtiment principal de 2,64 mètres dans la somme des marges latérales minimales, alors qu'une somme des marges latérales minimales de 5 mètres est requise en vertu des articles 3.5.7.3 et 5.2.1 du Règlement de zonage 2098 et de la grille des usages et normes H03-05, considérant les éléments suivants :

- La volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du Règlement de zonage en 1988;
- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour une habitation quadrifamiliale isolée située au 7978-7984, rue Thelma (lot 1 077 959) afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 3,06 mètres dans la marge avant (16e Avenue), alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise; un empiètement du bâtiment principal de 0,14 mètre dans la marge latérale gauche, alors qu'une marge latérale minimale de 2,5 mètres est requise et; un empiètement du bâtiment principal de 2,64 mètres dans la somme des marges latérales minimales, alors qu'une somme des marges latérales minimales de 5 mètres est requise en vertu des articles 3.5.7.3 et 5.2.1 du Règlement de zonage 2098 et de la grille des usages et normes H03-05.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (DM3003191290) a été déposée le 5 juillet 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser un empiètement du bâtiment principal dans la marge avant (16e Avenue), dans la marge latérale gauche et dans la somme des marges latérales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure vise une habitation quadrifamiliale isolée construite en 1969. Comme le bâtiment est situé sur un terrain d'angle, la dimension minimale de la marge adjacente à la 16e Avenue est celle prescrite à la grille des usages et normes pour la marge avant. Ainsi, la dérogation vise à autoriser un empiètement du bâtiment principal dans la marge avant (16e Avenue), dans la marge latérale gauche et dans la somme des marges latérales. La situation était existante lors de l'entrée en vigueur du Règlement de zonage 2098 en 1988.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par les éléments suivants :

- volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du Règlement de zonage en 1988.

Pour cette raison, le requérant demande une dérogation mineure visant à autoriser un

empiètement du bâtiment principal de 3,06 mètres dans la marge avant (16e Avenue), alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise; un empiètement du bâtiment principal de 0,14 mètre dans la marge latérale gauche, alors qu'une marge latérale minimale de 2,5 mètres est requise et; un empiètement du bâtiment principal de 2,64 mètres dans la somme des marges latérales minimales, alors qu'une somme des marges latérales minimales de 5 mètres est requise en vertu des articles 3.5.7.3 et 5.2.1 du Règlement de zonage 2098 et de la grille des usages et normes H03-05.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 novembre 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants :

- la volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du Règlement de zonage en 1988;
- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-11-22



Dossier # : 1229255033

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant du bâtiment situé au 8825, rue Centrale (lot 1 234 300).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant du bâtiment situé au 8825, rue Centrale (lot 1 234 300), considérant que le projet :

- contribue au verdissement du site;
- veille à la conservation des arbres matures existants;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-22 18:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant du bâtiment situé au 8825, rue Centrale (lot 1 234 300).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003159955) a été déposée le 31 mars 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'aménagement de la cour avant.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande vise un bâtiment institutionnel accueillant le Centre d'éducation des adultes de LaSalle. La construction date de 1957. Le projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement paysager dans les cours avant adjacentes à la rue Centrale et à la 66e Avenue. Les travaux consistent à :

- remplacer les perrons et les allées piétonnes;
- planter des végétaux.

Les anciennes allées piétonnes, fabriquées d'asphalte, seront remplacées par de nouvelles allées piétonnes en béton. Les anciens perrons, arrivés en fin de vie, seront remplacés par de nouveaux perrons également en béton. Les nouveaux aménagements seront localisés aux mêmes endroits que les anciens. Des végétaux seront plantés le long de ceux-ci. Les arbres matures présents sur le site seront conservés.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 novembre 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- contribue au verdissement du site;
- veille à la conservation des arbres matures existants;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1229255034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation bifamiliale sur le lot 6 506 978 de la 7e Avenue.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003219173), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation bifamiliale sur le lot 6 506 978 de la 7e Avenue, considérant que le projet :

- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- mets en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- contribue au verdissement du site;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-22 18:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation bifamiliale sur le lot 6 506 978 de la 7e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (CO3003219173) a été déposée le 20 octobre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'une habitation bifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 juill. 2022 - CA22 20 0253 : Subdivision du lot 1 079 881.

DESCRIPTION

Le terrain visé par la demande, situé sur la 7e Avenue, faisait anciennement partie du lot 1 079 881. Puisque cette portion du lot était majoritairement vacante et que les proportions de celle-ci étaient conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIAD, une demande d'opération cadastrale a été approuvée par le conseil d'arrondissement le 6 juillet 2022 (CA22 20 0253). Le lot 1 079 881 est alors subdivisé pour en créer deux nouveaux : lot 6 506 977 et lot 6 506 978. Le projet prend place sur le lot vacant, soit le lot 6 506 978. Le projet consiste à construire une habitation bifamiliale isolée de deux (2) étages avec mezzanine. Afin de s'intégrer au cadre bâti environnant, l'implantation du bâtiment tend à s'aligner, en cour avant, avec celles des bâtiments voisins immédiats. La construction est composée d'un volume principal à base rectangulaire avec un retrait de la portion droite par rapport au plan de façade. Cette intervention permet de décomposer la masse et de marquer les entrées. Dans cette portion en retrait, un balcon est aménagé à l'étage supérieur. La mezzanine est également en retrait par rapport au plan de façade et par rapport à la façade latérale gauche, ce qui la rend pratiquement invisible de la voie publique. Sur la façade latérale gauche, l'entrée menant au logement au sous-sol est distinguée par un avant-toit plat recouvert d'un revêtement métallique. Par ailleurs, des insertions de briques en soldat, au-dessus des ouvertures, et un couronnement du bâtiment contribuent au dynamisme de la façade. Le revêtement extérieur du bâtiment est composé de briques d'argile rouge et de revêtement d'aluminium gris au niveau de la mezzanine. Les matériaux et les teintes choisies s'apparentent à ceux des bâtiments du secteur.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : brique d'argile *Série Architecturale* , du fabricant Brampton Brick, format modulaire, dans la teinte *Rouge Velours*, ou un équivalent;
- Revêtement léger : revêtement d'aluminium *Aluzion* , du fabricant OAM Inc., d'une hauteur de 5'', dans la teinte *Gris RY*, ou un équivalent.

Concernant l'aménagement paysager, des interventions sont effectuées dans le but d'augmenter la végétalisation du site de même que la canopée, telles que le verdissement de l'entièreté de la cour arrière et la plantation d'arbustes et d'arbres à grand déploiement. Toujours dans le but de verdir le site, aucun espace de stationnement n'y est aménagé. De plus, deux allées piétonnes en pavé et menant aux entrées sont aménagées en cour avant et en cour latérale. Enfin, un petit muret de soutènement est mis en place en cour avant, à la limite droite de la propriété, afin d'éviter le glissement du terrain voisin.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapide.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 novembre 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un **avis favorable unanime**, considérant que le projet :

- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- mets en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- contribue au verdissement du site;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-11-21



Dossier # : 1226456012

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-11-24 17:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1226456012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-11-21



Dossier # : 1229255031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de septembre et octobre 2022.

D'autoriser le dépôt des rapports mensuels au sujet des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de septembre et octobre 2022.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-11-22 18:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229255031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de septembre et octobre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque mois, les rapports mensuels sont produits au sujet des permis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser le dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de septembre et octobre 2022.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-11-21